

CNESER du 13 juin 2023, le SNPTES défend l'enseignement supérieur public

Ce CNESER du 13 juin s'est déroulé dans un contexte social particulier. Le SNPTES-UNSA a saisi cette occasion pour faire savoir que **les annonces du gouvernement relatives à la rémunération des fonctionnaires ne peuvent satisfaire totalement nos collègues.**

En effet, **l'augmentation annoncée du point d'indice (1,5%) ne permettra pas à nos collègues de faire face aux dégâts engendrés par une forte inflation (5,1% sur un an).**

De la même manière, **les autres mesurètes annoncées par le gouvernement ne peuvent permettre de maintenir, a minima, le pouvoir d'achat de nos collègues.**

Ces mesurètes, pour le SNPTES, du fait qu'elles soient applicables à l'ensemble de la fonction publique ne permettront pas de combler le déficit de rémunération dont sont victimes la plupart des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Autrement dit, n'aurait-il pas fallu, pour le Gouvernement, nous **accorder rapidement la convergence indemnitaire afin, notamment, d'améliorer nos rémunérations en alignant nos primes et indemnités sur le mieux disant des ministères les mieux dotés ?**

Par ailleurs, pour le SNPTES-UNSA, ces mesures relatives d'amélioration de nos rémunérations **excluent, de facto, une partie de nos collègues contractuels** et ne règlent pas le souci du gel des vacances. Cette exclusion n'est pas admissible !

Ce CNESER, une nouvelle fois, a été l'occasion pour le Ministère de soumettre à l'avis du SNPTES et à celui d'autres élus, **un dossier d'une école « supérieure » de cinéma qui souhaite pouvoir attribuer un grade universitaire en échange de frais de scolarité élevés** (autour de 10000 euros par an). Le SNPTES, bien entendu, a voté contre ce projet qui concurrence des formations de l'enseignement supérieur public dont les frais d'inscription sont bien plus raisonnables. Les autres membres élus du CNESER ont aussi, à l'unanimité, rejeté ce projet.

D'autres textes ont été soumis à l'avis du CNESER, l'un avait pour objet de permettre à **l'Université des Antilles de délivrer le diplôme de formation approfondie en sciences médicales.** Le SNPTES, bien entendu, a approuvé ce projet de création d'un deuxième cycle en espérant que le Gouvernement, parallèlement, mettra les moyens suffisants pour permettre, localement, le recrutement de collègues PU-PH ainsi que le renforcement des moyens dévolus à l'Université et aux CHU.

Le CNESER a aussi été consulté sur un projet de texte ayant pour objectif **d'augmenter, d'une année, la durée de formation des médecins généralistes.** Cette mesure, sans être accompagnée d'une revalorisation des internes, assujettit ceux-ci à de nouvelles contraintes. Ces dernières, censées lutter contre la désertification médicale, risquent de voir nos étudiants en médecine renoncer à la médecine générale en particulier et, sans jeux de mots, à la médecine tout court. Le SNPTES a voté contre cette mesure qui, soulignons-le, a également été rejetée par nos étudiants.

D'autres projets de textes ont été approuvés par le SNPTES, ceux-ci avaient pour objet de permettre à nos diplômés de BUT d'accéder à des classes « prépas » du ministère de l'agriculture préparant aux écoles vétérinaires ainsi qu'aux écoles d'agronomie.

Lors de ce CNESER, le SNPTES s'est fortement opposé à la création d'une **École vétérinaire privée.** Alors que notre ministère n'a jamais essayé de confier cette mission à nos universités, l'école privée UniLaSalle se trouve dans une situation ubuesque, à savoir faire attribuer le diplôme d'État de docteur vétérinaire par l'Université de Rouen qui se retrouve chargée d'organiser la soutenance et, en quelque sorte, obligée de diplômer ! **Le SNPTES souhaite que nos universités puissent, si elles le souhaitent, ouvrir des formations vétérinaires conduisant au diplôme d'État de docteur vétérinaire.**

Enfin, **le SNPTES-UNSA a pu donner un avis positif à la création de deux écoles d'ingénieurs au sein de deux universités (Université d'Amiens et Université d'Artois).**

Du 12 au 15 juin, je vote au CNESER pour les listes du SNPTES-UNSA !

Choisy-le-Roi, le 13 juin 2023